



TARIFS
DES PRINCIPAUX SERVICES
ET OPÉRATIONS
AU 01/01/2019

Prix en euro, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

3

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

4

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 4 • Relevés de compte
- 5 • Tenue de compte
- 5 • Services en agence
- 5 • Transmission du patrimoine
- 6 • Services Bancaires de Base
- 6 • Les Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE

7

- 7 • Par Internet
- 7 • Par téléphone
- 7 • Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

8

- 8 • Cartes
- 9 • Virement SEPA
- 9 • Prélèvement SEPA / TIPSEPA
- 9 • Chèque

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

10

- 10 • AFFINÉA, la convention personnalisée
- 10 • Autres offres groupées de services
- 11 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)
- 11 • Ancienne gamme d'offres groupées de services

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

12

- 12 • Commission d'intervention
- 12 • Opérations particulières
- 12 • Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

13

- 13 • Autorisation de découvert
- 13 • Crédits à la consommation
- 14 • Crédits immobiliers
- 14 • Autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

15

- 15 • Épargne bancaire
- 16 • Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

18

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

20

RÉSOLUDRE UN LITIGE (EXPRIMER UNE RÉCLAMATION)

22

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

23

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) (Cyberplus)	Gratuit (hors fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mis en place par Cyberplus)	0,20 par alerte reçue
Tenue de compte	2,00 / mois Soit pour information 24,00 / an
Fourniture d'une carte de débit :	
- carte de paiement internationale à débit immédiat : carte Visa Classic	45,00 / an
- carte de paiement internationale à débit différé : carte Visa Classic	45,00 / an
- carte de paiement à autorisation systématique : carte Visa Electron	35,00 / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
- avec Visa Classic, Mastercard	1,00 / retrait (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus	27,00 / an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
- en agence	5,00 par virement
- par Internet	Gratuit
Prélèvement	
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00 par mois

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **Gratuit**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire (offre FACILI'POP) **Gratuit**

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les treize derniers mois **Gratuit**

Clôture de compte :

– compte de dépôt **Gratuit**

– comptes épargne (PEL, CEL...) **Gratuit**

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **Gratuit**

Transfert de compte vers un autre établissement :

– compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP, ...) **100,00**

– compte titres ordinaire ou PEA

– frais par ligne vers la France **5,00**

– frais par ligne vers l'étranger **80,00**

– forfait minimum **120,00**

Dénonciation de compte joint **36,00**

Relevés de compte

Relevé (tarif par compte et par mois)

– mensuel **Gratuit**

– par quinzaine **2,20**

– décadaire **3,30**

– hebdomadaire **8,25**

– journalier **27,50**

– relevé en braille **Gratuit**

– e-documents (Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et autres documents bancaires) **Gratuit**

– e-documents + relevé papier (n'est plus commercialisé) **2,20**

– édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire **Gratuit**

Récapitulatif annuel des frais bancaires **Gratuit**



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

– chèque émis

– chèque remis à l'encaissement

– chèque remis crédité après encaissement définitif

J*
J+1 ouvré**
jour de remise
+ 20 ouvrés**

*J : date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

Frais de tenue de compte (par mois, par compte, une seule facturation par client, quel que soit le nombre de comptes détenus)* 2,00

Prélevés trimestriellement, soit 6,00 €.

- pendant six mois après l'ouverture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- clients âgés de moins de 26 ans **Gratuit**
- clients titulaires d'une offre groupée de services AFFINÉA **Gratuit**
- clients titulaires des Services Bancaires de Base **Gratuit**
- clients titulaires de l'offre groupée de services OCF **Gratuit**

* Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients ayant contracté un crédit immobilier depuis le 01/01/2017, dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit immobilier prévue à l'article L313-24 du Code de la Consommation et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

Frais perçus par la banque pour la gestion du compte. Ces frais couvrent les coûts liés à la gestion informatique du compte, à la sécurité des opérations, à la fiabilité et au contrôle des traitements et au conseil personnalisé.

Frais de tenue de compte inactif (dans la limite du solde créditeur) (par an)⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00 dans la limite du solde créditeur du compte

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN **Gratuit**

Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

Retrait en euro d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque) **Gratuit**

Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire 20,00

Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (Clients e-banquepopulaire) **Gratuit**

Frais de recherche de documents

(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier)

- frais de recherche de document de moins d'un an 21,60
- frais de recherche de document de plus d'un an 28,80
- par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement) 5,00
- photocopie de chèque émis 15,00
- frais de photocopie (par photocopie) 1,00

Frais de recherche d'adresse postale (NPAI) (par trimestre) 20,00

Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client

- attestation personnalisée 30,00
- attestation Caisse d'Allocations Familiales 15,00

Location de coffre-fort

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- frais de location d'un coffre-fort (à partir de) 85,00
- ouverture de coffre suite à la perte des clés Sur devis (la première intervention est gratuite)

Transmission du patrimoine

- frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire
 - avoirs jusqu'à 1500 € 55,00
 - avoirs supérieurs à 1500 € 130,00
- frais de liquidation d'actifs monétaires (hors réseau Banque Populaire) 1,5% maxi 700,00
- frais de gestion annuelle 90,00

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services Bancaires de Base

Gratuit

(services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base en cas d'incident de paiement :

- commission d'intervention
 - par opération 4,00
 - plafond mensuel 20,00
 - frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision
 - si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération plafonné à 6,00
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 ⁽¹⁾
- plafond mensuel 30,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, facturée séparément.

Les Prestations de Base⁽²⁾

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- la tenue du compte **Tarif standard**
(indiqué dans la brochure)
- un changement d'adresse par an **Gratuit**
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire **Gratuit**
- la domiciliation de virements bancaires **Tarifs standards**
(indiqués dans la brochure)
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards**
(indiqués dans la brochure)
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards**
(indiqués dans la brochure)
- des moyens de consultation à distance du solde du compte **Tarifs standards**
(indiqués dans la brochure)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque **Tarifs standards**
(indiqués dans la brochure)
- une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards**
(indiqués dans la brochure)

(2) Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾ – Cyberplus **Gratuit**
(hors fournisseur d'accès Internet)

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

SECUR'PASS (authentification des opérations sensibles) **Gratuit**

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (sous condition)

– le premier **Gratuit**
– chacun des suivants 9,90

Mise à disposition d'une carte PassCyberplus (sous condition)(par an) 5,00

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus) 0,20
par alerte reçue

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par courriel (mise en place par Cyberplus)
– par alerte par courriel **Gratuit**

Abonnement à des services de banque à distance par Internet (mise en place par Cyberplus)
– coffre-fort numérique (par mois) 1,20

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image) 5,00

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (mise en place par Cyberplus)
– par courriel à l'émetteur **Gratuit**
– par courriel au destinataire **Gratuit**
– par SMS à l'émetteur (par SMS) 0,20

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)⁽¹⁾⁽²⁾
– Tonalité Plus (sans abonnement) **Gratuit**
Composez le 0 367 777 777 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur)

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾
– SMS+ : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (par envoi) 0,35
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾
– Moviplus (par mois) 2,00

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

Par Automate

Service Bancaire National **Gratuit**

Lors de vos déplacements, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

(1) Hors surcoût selon opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client :

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

– fourniture carte Visa Électron ou carte Visa Électron NRJ 35,00

La carte Visa Électron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ équipés d'un terminal de paiement pouvant effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

– fourniture carte Électron (pour les 12-15 ans) 12,00

Fourniture d'une carte de débit

La deuxième carte sur le même compte est à demi tarif appliqué sur la carte la moins élevée (hors cartes Platinum et Infinite).

– fourniture carte Visa Classic, Visa Classic NRJ ou Mastercard

- carte de paiement internationale à débit immédiat 45,00

- carte de paiement internationale à débit différé 45,00

– fourniture carte Visa Premier

- carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé 128,00

– fourniture carte Visa Platinum

- carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé 199,00

– fourniture carte Visa Infinite

- carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé 315,00

– fourniture e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet) 7,00

Carte débit-crédit

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à sa carte.

– fourniture carte Visa Classic FACELIA à débit immédiat ou débit différé 45,00

– fourniture carte Visa Premier FACELIA à débit immédiat ou débit différé 128,00

– fourniture carte Visa Platinum FACELIA à débit immédiat ou débit différé 199,00

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Électron.

Services liés à la carte bancaire

Service Cartego

– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 8,00

– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 12,00

Réédition du code confidentiel de la carte 9,70

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

Relèvement temporaire du plafond de la carte (par tranche de 1000 €) par mois minimum 1,10

Relèvement permanent du plafond de la carte (par tranche de 1000 €) par mois minimum 1,65

Refabrication en mode normal **Gratuit**

Refabrication et envoi en mode urgent 25,00

Envoi sécurisé de la carte à une adresse spécifique 25,00

Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets **Gratuit**

Banque Populaire (hors BRED) et Point Argent en euro

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
– à partir du 5 ^{ème} retrait dans le mois (gratuit pour les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite)	1,00
– à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois pour Visa Électron	1,00
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises et paiement par carte en devises (autres que l'euro) (cf Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 20)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
Remarque : pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 20	
Réception d'un virement SEPA	
– virement occasionnel ou permanent	Gratuit
Virement SEPA Instantané (émission d'un Virement SEPA Instantané)	
– par virement	1,00
Frais par virement occasionnel	
– frais par virement occasionnel vers un compte BPALC	Gratuit
– frais par virement occasionnel vers un autre établissement	
- par Internet	Gratuit
- au guichet de votre agence	5,00
Frais par virement permanent	
– frais par virement permanent par Internet	Gratuit
– frais par virement permanent au guichet de votre agence	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	
– initiée par Internet	Gratuit
– initiée en agence	7,00
Frais d'opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement)	Gratuit
Frais de révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
Frais d'annulation ou de rappel d'un virement (remboursement ou recall)	16,00
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)⁽¹⁾	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive	16,00
Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste blanche)	
– en agence	7,00
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste noire)	
– en agence	Gratuit
(1) Prélèvement SEPA en euro effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p. 23).	
Chèque	
Remise de chèque(s)	Gratuit
Frais Banque de France sur chèque compensable en Territoires d'Outre-Mer	19,72
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier simple à domicile	Gratuit
Frais de destruction de chéquier non retiré en agence	5,00
Frais d'envoi de chéquier en recommandé à domicile (frais postaux d'envoi en recommandé avec AR inclus)	7,00
Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client)	
– frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par an)	16,00
– frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par an)	32,00

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services AFFINÉA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit (cotisation annuelle)		
	Carte de paiement internationale à débit immédiat	Carte de paiement internationale à débit différé
- Carte Visa Électron	35,00 €	
- Carte Visa Classic	45,00 €	45,00 €
- Carte Visa Classic FACELIA	45,00 €	45,00 €
- Carte Mastercard	45,00 €	45,00 €
- Carte Visa Premier	128,00 €	128,00 €
- Carte Visa Premier FACELIA	128,00 €	128,00 €
- Carte Visa Platinum	199,00 €	199,00 €
- Carte Visa Platinum FACELIA	199,00 €	199,00 €
- Carte Visa Infinite	315,00 €	315,00 €
avec cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (cotisation annuelle)		
- Cotisation 1 assuré		27,00 €
- Cotisation 2 ^{ème} assuré		18,90 €



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix	
- Moviplus	2,00 €/mois
- Fructi-Budget	35,40 €/an
- Fructi-Facilités	23,00 €/an
- Sécuri High-Tech	
- Formule solo	36,00 €/an
- Formule famille	48,00 €/an
- Crescendo	13,80 €/an
- Offre Mobilité Internationale Carte	10,00 €/mois
- Offre Mobilité Internationale Virement	5,00 €/mois
- Relevé Patrimonial	à partir de 18,00 €/an



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits	
- 3 produits ou services	5 % de remise
- 4 produits ou services	10 % de remise
- 5 (ou plus) produits et services	15 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention	
- Clients âgés de 16 à 25 ans	50 % de remise supplémentaire
- Clients âgés de 26 à 28 ans	25 % de remise supplémentaire
- Clients ACEF ou CASDEN	5 % de remise supplémentaire
- Clients Frontaliers	30 % de remise supplémentaire
- Clients Patrimoniaux	30 % de remise supplémentaire
Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention	
- Souscription de deux conventions AFFINÉA au sein d'un couple	10 % de remise supplémentaire
- Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel	10 % de remise supplémentaire
Autres avantages	
Frais de tenue de compte	Gratuit
Coffre-fort numérique - Éligible aux remises AFFINÉA	1,20 €/mois

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINÉA est mensuelle

Autres offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services (n'est plus commercialisé) :

- Convention NRJ'POP (réservée aux 12-15 ans)(par mois) 1,00

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire vous propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiement.

Cotisation à une offre groupée de services OCF (par mois) 3,00
soit pour information 36 € par an

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron)

Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)

Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus)

La fourniture de relevés d'identité bancaire

Un changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

– commission d'intervention

- par opération 4,00
- plafond mensuel 20,00

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision

– si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération plafonné à 6,00

– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 ⁽¹⁾
plafond mensuel 30,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, facturée séparément.

Ancienne gamme d'offres groupées de services

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées et les cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller :

Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges :

- Convention Équipage Essentiel (par trimestre, à partir de)	21,90 €
- Convention Équipage Avantage (par trimestre, à partir de)	32,23 €
- Convention Équipage Privilège (par trimestre, à partir de)	50,90 €
- Convention Équipage Horizon (par trimestre, à partir de)	10,01 €
- Convention Équipage Frontaliers (par mois, à partir de)	4,13 €

Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin :

- Convention Équipage	Nous consulter
- Convention Équipage ACEF	Nous consulter
- Convention Équipage SKIPPER	Nous consulter
- Convention Patrimoniale	Nous consulter
- Convention Horizon 2j	Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération	8,00
– plafond mensuel	80,00

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision).

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.)

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, maximum fixé par décret)	Plafond selon décret en vigueur
--	---------------------------------

Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	120,00
--	--------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,00
---	-------

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 €	22,00 ⁽¹⁾
– supérieur à 50 €	42,00 ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,00
--	-------

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,00
---	-------

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00
--	-------

Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (motifs autres que sans provision)	16,00
---	-------

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire (en cas d'usage abusif)	46,00
---	-------

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépend alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte est débiteur.

Découvert en compte convenu

– frais de mise en place et de gestion (par an)	Gratuit
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel	15,00 ⁽²⁾
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable	Taux de base BPALC + 10,60%

Le TAEG ⁽⁴⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.

Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire ⁽³⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 3 points s'applique au taux débiteur.

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG révisable ressort à 20,32 % (taux en vigueur au 2^{ème} trimestre 2018).

Découvert en compte non autorisé

– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel	15,00 ⁽²⁾
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable	Taux de base BPALC + 13,60%

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 21,50 %, le TAEG révisable ressort à 23,98 % (taux en vigueur au 2^{ème} trimestre 2018).

Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire ⁽³⁾ en vigueur.

Taux de base BPALC (en vigueur au 01/06/2018) 7,90%

Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

- (1) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts, divisée par le nombre de jours à découvert.
- (2) Hors TAEG selon l'article R314-9 du Code de la consommation.
- (3) Taux plafond du "Taux d'usure" calculé par la Banque de France pour la catégorie "Crédits de trésorerie aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel.
- (4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

Crédits à la consommation ⁽⁵⁾

Prêt Automobile

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt (hors offre spécifique)	1,10%
– minimum (hors offre spécifique)	30,00
– maximum (hors offre spécifique)	900,00
– taux débiteur annuel	Nous consulter

Location avec option d'achat (automobile) Nous consulter

Prêt Travaux - Déco

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt (hors offre spécifique)	1,10%
– minimum (hors offre spécifique)	30,00
– maximum (hors offre spécifique)	900,00
– taux débiteur annuel	Nous consulter

Gamme de prêts spécifiques réservés à la fonction publique Nous consulter

Prêt Étudiant

– frais de dossier	Gratuit
– taux débiteur annuel	Nous consulter

Crédit renouvelable

– FACELIA (frais de dossier)	Nous consulter
------------------------------	----------------

Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA.

- (5) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement (taux)	Nous consulter
Eco Prêt à taux zéro (frais de dossier)	Nous consulter
Autres types de prêts immobiliers	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	0,50%
– minimum	200,00
– taux	Nous consulter

Autres prestations

Délivrance d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire	
– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00%
– minimum par trimestre	20,00
– frais d'acte simple	46,00
– frais d'acte complexe	137,00
– frais d'acte personnalisé	155,00

Caution locative (pour les Étudiants et les Jeunes Actifs âgés de moins de 28 ans) :

– commission d'engagement	maximum du montant annuel garanti	1%
– frais de dossier		30,00

Information annuelle des cautions

Gratuit

Garanties

La garantie est inhérente à tout crédit. Elle peut être personnelle et/ou réelle en fonction de la nature du crédit, de son objet ainsi que de la situation de l'emprunteur. Le coût de la garantie dépend de sa nature, de la complexité de son traitement ainsi que de la réglementation en vigueur.

Frais d'inscription ou de mainlevée de gage sur véhicule (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives)	30,00
---	-------

Frais de mainlevée de nantissement (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives)	80,00
---	-------

Opérations nécessitant un traitement particulier

Rédédition de tableau d'amortissement	
– demande par Internet (par prêt)	5,00
– demande au guichet de votre agence (par demande)	30,00

Duplicata d'offre de prêt	75,00
---------------------------	-------

Attestation d'intérêts	10,00
------------------------	-------

Décompte non lié à un remboursement anticipé	
– demande par Internet (par décompte)	45,00
– demande au guichet de votre agence (par décompte)	58,00

Changement de compte de prélèvement des échéances	
– demande par Internet	25,00
– demande au guichet de votre agence	33,00

Changement de date des échéances	
– demande par Internet	33,00
– demande au guichet de votre agence	42,00

Changement de périodicité de prélèvement des échéances	
– demande par Internet	65,00
– demande au guichet de votre agence	82,00

Réduction ou allongement de la durée	
1% du capital restant dû minimum	400,00

Report d'échéance	1% du capital restant dû minimum	400,00
-------------------	----------------------------------	--------

Désolidarisation	1% du capital restant dû minimum	400,00
------------------	----------------------------------	--------

Reprise d'impayés	1% du capital restant dû minimum	400,00
-------------------	----------------------------------	--------

Autre demande	1% du capital restant dû minimum	400,00
---------------	----------------------------------	--------

Renégociation de taux	1% du capital restant dû minimum	500,00
-----------------------	----------------------------------	--------

Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit

Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

L'assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances.

La notice AERAS concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement en agence.

Étude et gestion de dossier accepté de délégation d'assurance emprunteur	Gratuit
--	---------

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible

– LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire)*	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– LEP*	
– Compte sur Livret	
– Codevair	
– Livret A*	

Épargner en vue d'un projet immobilier

– PEL*	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– CEL*	

Crescendo (abonnement annuel)

13,80

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Épargner pour vos enfants

– livret Premier Pas	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– livret Jeune (12-25 ans)	

Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglementé⁽¹⁾
par an (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du
Code Monétaire et Financier)

30,00⁽²⁾

* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

(1) Les comptes d'épargne non réglementés concernés : Compte sur Livret, Livret Jeune Sociétaire, Livret Acef, Livret Codevair, Livret Fidélis, Livret 1^{er} Pas Génération 2.

(2) Le montant des frais et commissions, prélevés annuellement sur un compte d'épargne inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

Opérations sur or

Transactions jusqu'à 4500 €

– commission proportionnelle	2,50%
– minimum par ordre	55,00

Transactions supérieures à 4500 €

– commission proportionnelle	2,00%
------------------------------	-------

Pour les opérations sur or, quel que soit le montant, à ces frais et commissions s'ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.

Nous consulter

Placements financiers

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Frais de courtage Bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext au comptant

(Paris, Bruxelles et Amsterdam)

• Ordre exécuté Bourse Euronext

– Par Internet (LINEBOURSE*)

tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre) :

- inférieur à 1 500 €	9,00
- de 1 501 à 10 000 €	0,55%
- de 10 001 à 40 000 €	0,50%
- à partir de 40 001 €	0,45%

– Par téléphone au 0 980 980 013

(numéro non surtaxé hors coût opérateur)

- Achat/Vente d'actions (courtage inclus)	1,20% du brut par opération mini	15,00
- Achat/Vente d'obligations (courtage inclus)	1,20% du brut par opération mini	15,00

• Ordre transmis et non exécuté

Gratuit

• Taxe sur les transactions financières

Selon taux
en vigueur

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

Commission de règlement différé (Achat / Vente)

- frais proportionnels au montant brut négocié	0,02% par jour à partir du 4 ^{ème} jour
- frais de prorogation	0,30% du brut minimum 22,00

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

(par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)

– commission par opération (hors frais d'intermédiaire)	1,55% du brut mini	45,00
---	--------------------	-------

Souscription d'OPC**

– OPC** Groupe Banque Populaire	Gratuit
– OPC** hors Groupe Banque Populaire	28,50

Opérations sur titres

– attribution, souscription d'actions, échange de titres, exercice de bons et paiement de dividendes en actions	1,80%
- minimum	5,50
- maximum	18,50
– minimum sur transactions de droits et bons de souscription	9,00
– minimum sur OPA simplifiée	25,75
– compte rendu d'opérations	Gratuit
– intervention sur titres non cotés dans un PEA	100,00
– mise au nominatif pur	22,00

Opérations diverses : OPA, OPE, OPR, BSA

(par opération)	30,50
-----------------	-------

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

** Organisme de Placement Collectif (SICAV, FCP).

Droits de garde (frais annuels et par compte)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Parts sociales BPALC	Gratuit
Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	20,00
Autres valeurs	
– commission proportionnelle	0,22%
– forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
– forfait par ligne (hors zone Euronext)	6,28
– minimum global	35,00
Autres produits et services	
– frais de gestion de PEA (frais annuels - hors droits de garde)	Gratuit
– Hisséo : épargne programmée (comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie)	Gratuit
– relevé de portefeuille titres	
- mensuel	3,50
- à date rétroactive	31,00
- édition après reconstitution manuelle	230,00
– relevé patrimonial individuel ou familial (à partir de)	18,00
Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA inactif (Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)	Application des droits de garde ⁽¹⁾

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Gérer votre patrimoine financier

Gestion sous mandat à partir de 10 000 € : ALC PREMIUM

– portefeuille géré en OPC**	
– commission proportionnelle appliquée à la valorisation au 31 décembre de l'année civile précédente	0,96%
– minimum	60,00

(facturation annuelle, et prorata temporis en cas de durée inférieure à une année)

Gérer votre contrat d'assurance-vie

Mandat d'arbitrage à partir de 30 000 €

Contrat d'assurance-vie géré en Fonds général et en Unités de Compte (en OPC**).

– commission proportionnelle appliquée à la valorisation au 31 décembre de l'année civile précédente selon profil de gestion :	
- profil Néo	0,24%
- profil Prudent	0,24%
- profil Équilibre	0,36%
- profil Équilibre ISR	0,36%
- profil Dynamique	0,48%
- profil Offensif	0,60%
– minimum	120,00

(facturation annuelle, et prorata temporis en cas de durée inférieure à une année)

** Organisme de Placement Collectif (SICAV, FCP).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)⁽¹⁾

– 1 assuré par an 27,00

Réduction de 30% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Il garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone portable.

Votre assurance personnelle

Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)⁽¹⁾

Nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

Autonomis⁽¹⁾

Nous consulter

Ce contrat d'assurance assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Assur-BP Santé⁽¹⁾

Nous consulter

(Offre adaptée en fonction de votre situation avec 3 profils : Solo, Famille ou Master, et choix parmi 4 niveaux de couverture) Complémentaire santé qui compense la baisse des remboursements relevant des Régimes Obligatoires d'assurance maladie. Vous maîtrisez le budget de santé de votre famille.

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille⁽¹⁾

Nous consulter

Tisséa⁽¹⁾

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôts, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

Protéger vos enfants

Assurance scolaire⁽¹⁾ (Assur-BP Enfant) de la naissance à la classe de terminale

Nous consulter

Assur-BP Horizon⁽¹⁾ (de 18 à 28 ans) Habitation et Responsabilité civile

Nous consulter

Assurer votre compte bancaire

Frukti-Facilités⁽¹⁾	Nous consulter
Versement d'un capital en fonction du découvert, cotisations non déductibles, capital et revenus exonérés d'impôts et de droits de succession.	
Frukti-Budget⁽¹⁾	Nous consulter
Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.	
Dédicace⁽¹⁾	Nous consulter
Ce contrat a pour objet de garantir, en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident et correspondant à l'ensemble de votre épargne monétaire et financière détenue à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.	

Assurer vos biens

Assur-BP Auto⁽¹⁾	Nous consulter
Assur-BP Habitat⁽¹⁾	Nous consulter
Sécuri High-Tech⁽¹⁾	
– Formule solo (un titulaire, par an)	36,00
– Formule famille (plus d'un titulaire, par an)	48,00
Avec Sécuri High-Tech, un seul contrat suffit pour assurer la plupart de vos appareils high-tech nomades et ceux de votre famille ⁽¹⁾ (à l'exception de vos téléphones mobiles) en cas de bris accidentel, vol, vol par effraction, vol par agression, vol à la tire ou vol à la sauvette ⁽¹⁾ en France comme à l'étranger ⁽¹⁾ .	

Assurer vos droits

Protection juridique⁽¹⁾	Nous consulter
Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : les renseignements par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000 € par litige en France.	

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) Selon conditions contractuelles en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL (1)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos opérations de change (billets de banque)

Délivrance / Achat de billets de banque

- cours quotidien Disponible en agence
- commission de traitement 3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire à l'étranger

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises		
• Hors EEE	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

Vos virements vers l'étranger

Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde

- frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
- frais d'opposition à un virement permanent	Gratuit
- frais de révocation définitive d'un virement permanent	Gratuit
- annulation ou rappel d'un virement	50,00
- frais par virement émis par Internet	
- jusqu'à 500 €	6,50
- supérieur à 500 €	16,00
- frais par virement émis en agence	
- jusqu'à 500 €	8,00
- supérieur à 500 €	24,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- frais par virement émis en urgence / de trésorerie	18,00
- acquit SWIFT (justificatif de paiement)	19,20
- frais OUR/BEN	Nous consulter
- commission de change	Voir "Autres prestations"

Vos virements en provenance de l'étranger

Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde

- jusqu'à 500 €	8,00
- supérieur à 500 €	18,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné	20,00
- commission de change	Voir "Autres prestations"

Vos opérations par chèque

Commission de paiement d'un chèque émis

- jusqu'à 1 000 €	28,00
- supérieur à 1 000 €	40,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- commission de change	Voir "Autres prestations"

Frais d'émission d'un chèque de banque

- frais de traitement	5,00
- commission de transfert	
- jusqu'à 500 €	8,00
- supérieur à 500 €	24,00
- commission de change	Voir "Autres prestations"

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'encaissement d'un chèque remis en "sauf bonne fin" ou d'un traveller chèque	
– jusqu'à 1 000 € (par chèque)	28,00
– supérieur à 1 000 € (par chèque)	40,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– commission de change	Voir "Autres prestations"

Commission de crédit d'un chèque remis en "crédit après encaissement"	50,00
(+ commission de change sur devises, frais de banque correspondante et frais DHL)	

Chèque remis revenu impayé	50,00
(+ frais banque correspondante)	

Autres prestations

Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change comptant	
– jusqu'à 50 €	5,00
– de 50,01 € à 50 000 €	15,00
– supérieur à 50 000 €	50,00

Compte en devise	
– ouverture ou clôture	Gratuit
– frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	25,00
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise + 3%

Frais de recherche (+ frais de la banque étrangère)	60,00
--	-------

Attestations diverses	30,00
------------------------------	-------

Frais de port	
– DHL Europe	18,00
– DHL autres pays (plus supplément DHL, le cas échéant)	30,00
– supplément de frais DHL (poids, pays éloigné, pays à risque)	24,00

Services aux frontaliers et aux expatriés

Domiciliation de salaire	
– par virement	Gratuit
– par chèque	20,00

Commission de change	Gratuit
-----------------------------	---------

Frais de tenue de compte en devise	Gratuit
---	---------

Mobilité internationale

Offre soumise à conditions	Nous consulter
-----------------------------------	----------------

Offre Mobilité internationale carte bancaire (par mois)	10,00
--	-------

Forfait de frais sur paiements et retraits effectués hors zone euro (hors commission de change)

Offre Mobilité internationale virement (par mois)	5,00
--	------

Un virement par mois, à tarif préférentiel effectué via Cyberplus vers un compte hors zone Euro (hors commission de change)

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE.

RÉSOLVRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

1. Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vosre conseiller est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation à la Direction Satisfaction Clients :

- **par courrier** : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

- **par mail** : www.bpalc.fr rubrique « Contacts »

- **par téléphone** : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Que ce soit de la Direction Satisfaction Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

2. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou de la Direction Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par Internet	Par courrier
www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire / federationnationaledesbanquespopulaires	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNB 100 / 104, Avenue de France 75646 PARIS Cedex 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPC), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Par Internet	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par Internet	Par courrier
http://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 501 10 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr
- Par SMS avec SMS+ au **6 11 10** (0,35 € l'envoi hors frais d'opérateur)
- **TONALITÉ PLUS** Pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- **Banque Populaire Direct : 03 54 22 10 00** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et **00 33 3 54 22 10 00** (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Par Internet www.bpalc.fr

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel

BP 40124

57021 METZ Cedex I

356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

 [FACEBOOK.COM/BPALC](https://www.facebook.com/bpalc)

 [@BPALC](https://twitter.com/bpalc)

 [@BANQUE_POPULAIRE_ALC](https://www.instagram.com/banque_populaire_alc)

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NAFI SA au capital de 73 801 950 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 439 869 587 RCS PARIS

Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur Natixis Lease :

Natixis Lease SA à Conseil d'administration au capital de 267 242 320 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 379 155 369 RCS de Paris.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie,

Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance / SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie / SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie / SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance / SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie / SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,

SA avec Conseil d'Administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur-BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances / SA au capital de 61 996 212 euros.

Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,

immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat,

ASSUR-BP Auto et BP-info sont des contrats assurés par :

BPCE IARD / SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. / 401 380 472 RCS NIORT

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Juridique est un contrat de :

Assistance Protection Juridique / SA au capital social de 7 017 808,00 euros entièrement versé

Siège social : "le Neptune" - 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex

334 656 960 RCS BOBIGNY

Entreprise régie par le Code des assurances.


Sécuri High Tech est un contrat de :

BPCE Prévoyance / SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris / 352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

BANQUE & ASSURANCE

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 Metz Cedex 1 - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Ref DEPO28 - Janvier 2019 - Réalisation : Acte 5 - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne 



**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

